



Direction de la réglementation et de l'attractivité urbaine
3 rue de l'ancien Musée
79000 NIORT
reglementation-commerce@mairie-niort.fr
Tél. 05 49 78 77 12

JE SOUHAITE INSTALLER DES ÉLÉMENTS DEVANT MA VITRINE

L'occupation du domaine public est soumise à une autorisation de la Ville de Niort en vue d'une redevance d'occupation.
Ex : Objets sur le domaine public ou animation commerciale

DOSSIERS À COMPLÉTER

- Demande écrite précisant le lieu, la raison sociale de l'exploitant et la nature de l'exploitation

PROCÉDURE

- Demande écrite par courrier ou par mail



À réception de dossier complet | **5 JOURS**

- AVAP
- Charte qualité urbaine
- Règlement d'occupation du domaine public
- Tarifs

JE SOUHAITE ACCÉDER AU SECTEUR PIÉTONNIER AVEC UN VÉHICULE

DOSSIER À COMPLÉTER

- Demande d'autorisation à remplir sur vivre-a-niort.com ou à l'accueil du service organisation du domaine public

Pièces à fournir

- Inscription au registre du commerce
- Carte grise du véhicule

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE COLLECTE ET DE GESTION DES DÉCHETS

CONTENEUR, INFORMATIONS, GUIDE DU TRI...

PROCÉDURE

- Instruction sur demande écrite : <https://www.niortagglo.fr/fr/habiter-etudier/dechets-menagers/contactez-nous/index.html>



À réception de dossier complet | **5 JOURS**

Conteneur attitré au commerce
Contacter la Direction des Déchets pour toute modification d'enseigne ou besoin. Mise en place d'une redevance spéciale applicable sur Niort Agglo selon le volume des conteneurs mis à disposition.

Direction de l'espace public
1 place Martin Bastard
79000 NIORT
Bâtiment triangle
bureau 101 bis
Tél : 05 49 78 75 49
reglementation@mairie-niort.fr

Niort Agglo
Direction des déchets
140 rue des Equarts
79000 NIORT
Amelie.benizeau@agglo-niort.fr
Tél. 05 17 38 81 01

 **0 800 33 54 68**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- *Guide de gestion des ordures ménagères et des cartonnages en centre-ville*

Service communication communautaire - photos : Bruno Derbord, Alex Giraud, Dairi - mars 2021



J'OUVRE MON MAGASIN GUIDE PRATIQUE

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
URBANISME / ENSEIGNE / OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC
Plan local d'urbanisme
vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme
Aire de valorisation architectural et patrimonial
vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/urbanisme/avap
Plan de sauvegarde et de mise en valeur
vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/urbanisme/plan-de-sauvegarde-et-de-mise-en-valeur
Charte qualité urbaine
vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/urbanisme/charte-de-qualite-urbaine
Règlement local de publicité
vivre-a-niort.com/cadre-de-vie/urbanisme/reglement-local-de-publicite
Guide pratique de la réglementation de la publicité extérieure
ecologie.gouv.fr

Tarifs occupation commerciale du domaine public
vivre-a-niort.com/mairie/tarifs-des-services-publics/liste-des-tarifs/reglementation/tarif-droit-doccupation-du-domaine-public
DÉBIT DE BOISSONS
Guide national des boissons - novembre 2018
interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2018-Actualites/Parution-du-Guide-des-debits-de-boissons
Guide pratique sur les débits de boissons pour les Maires des Deux-Sèvres
deux-sevres.gouv.fr
GESTION DES DÉCHETS
Guide de gestion des ordures ménagères et des cartonnages en centre-ville
niortagglo.fr/habiter_etudier/dechets/collecte_dechets_commerces_centre_ville_niort.pdf
Obligation de tri des 5 flux et Guide pratique pour réduire, trier et valoriser les bio-déchets : ademe.fr



Vendez en ligne,
pensez à vous inscrire sur



niortagglo
Agglomération du Niortais





JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DE CONSEILS AVANT MON IMPLANTATION EN CENTRE-VILLE

Le choix du lieu d'implantation de mon magasin est primordial et s'inscrit dans le fonctionnement commercial global du centre-ville. Connaître l'environnement commercial, être mis en contact avec les organismes pouvant vous accompagner sur tous les aspects de votre projet, ... autant de conseils que peut vous apporter le manager de centre-ville.

Manager de centre-ville
Direction développement économique, emploi enseignement supérieur
Niort Agglo
 140 rue des Equarts
 79000 Niort
 audrey.mlynarz@agglo-niort.fr
 Tél. 05 17 38 80 48
 Mobile 07 64 35 39 65

JE MODIFIE MON ENSEIGNE

DOSSIERS À COMPLÉTER

- CERFA n° 14798*01

AVANT LES TRAVAUX

- **Secteur AVAP** : avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- Arrêté municipal d'autorisation



À réception de dossier complet | **1 MOIS** pour l'avis de l'ABF | **2 MOIS** pour une autorisation

Direction de la réglementation et de l'attractivité urbaine
 3 rue de l'ancien Musée
 79000 NIORT
 publicite-enseigne@mairie-niort.fr
 Tél. 05 49 78 77 12

- Code de l'Environnement
- AVAP
- Charte qualité urbaine
- Règlement local de publicité

JE REÇOIS DU PUBLIC DANS MON MAGASIN

DOSSIERS À COMPLÉTER

- CERFA n°13824*04 et dossier spécifique pour les permis de construire
- Notice accessibilité
- Notice sécurité incendie

AVANT LES TRAVAUX

Instruction de la demande d'autorisation de travaux en sous-commission départementale Accessibilité et en sous-commission départementale Sécurité

AVANT L'OUVERTURE

La demande d'ouverture au public doit être formulée auprès de la Mairie au minimum 1 mois avant la date prévisionnelle d'ouverture. Selon le classement et le type d'établissement, une visite de la commission communale de sécurité et d'accessibilité sera réalisée.



À réception de dossier complet | **4 MOIS**

JE MODIFIE MA FAÇADE

DOSSIERS À COMPLÉTER

- Déclaration préalable : CERFA n°13404*07
- Permis de Construire : CERFA n°13409*07 uniquement si modification de façade et changement de destination. Si permis de construire déposé par une personne morale ou concerne une construction de +150 m² de surface de plancher = recours à architecte.

AVANT LES TRAVAUX

- Autorisation de permis de construire ou déclaration préalable
- Avis de l'Architecte des Bâtiments de France éventuel



À réception de dossier complet | **1 MOIS** pour la déclaration préalable | **2 MOIS** si ABF
 | **3 MOIS** pour le permis de construire | **4 À 6 MOIS** si ABF

Direction de la réglementation et de l'attractivité urbaine
 3 rue de l'ancien Musée
 79000 NIORT
 erp@mairie-niort.fr
 05 49 78 75 90

- Arrêté du 25/06/1980 (sécurité)
- Arrêtés du 08/12/2014 et 20/04/2017 (accessibilité)

Direction de la réglementation et de l'attractivité urbaine
 1 place Martin Bastard
 79000 NIORT
 Bâtiment triangle
 urbanisme@mairie-niort.fr
 Tél. 05 49 78 77 17

Prise de rendez-vous en ligne sur vivre-a-niort.com

- PLU / AVAP

JE DOIS OCCUPER L'ESPACE PUBLIC PENDANT LES TRAVAUX

AVANT LES TRAVAUX

- autorisation d'occuper le domaine public

Possibilité de faire la demande dématérialisée sur Internet : www.vivre-a-niort.com/services-publics/vos-demarches/formulaire-dautorisation-dintervention-sur-le-domaine-public-travaux



À réception de dossier complet | **5 JOURS**

JE SOUHAITE VENDRE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

DOSSIER À COMPLÉTER

- CERFA n°11542*05

PROCÉDURE

- Débits de boissons permanents : récépissé de déclaration
- Débits de boissons temporaires : arrêté municipal

Aucun nouveau débit de boissons à consommer sur place de 3^e et 4^e catégorie ne peut être établi dans une périmètre de 75 mètres autour des établissements de formation, de loisirs, de santé...



À réception de dossier complet | **15 JOURS**

Direction de l'espace public
 1 place Martin Bastard
 79000 NIORT
 Bâtiment triangle
 bureau 101 bis
 Tél : 05 49 78 75 49
 reglementation@mairie-niort.fr

- Règlement de voirie



Direction de la réglementation et de l'attractivité urbaine
 3 rue de l'ancien Musée
 79000 NIORT
 drau@mairie-niort.fr
 Tél. 05 49 78 75 20

- Guide national des boissons Novembre 2018
- Arrêté préfectoral du 14/02/2017